La section dramatique du Petit-Château terminera ce concert par le désopilant vaudeville : *La sœur de Jocrisse*.

Entrée 1 franc pour les personnes non munies de carte.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 8 mars

La première chambre a confirmé un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, du 15 juin 1886, condamnant la maison Farbweck-Friedrichsfeld, ayant son siège social à Friedrichsfeld (Bade), à rapporter à la masse de la faillite H. Delcours et J. Rouvillain, teinturiers à Tourcoing, la somme de 1,555 f.50, importance d'une traite, avec les intérêts de droit à partir du 1er septembre 1884.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur,
du *Journal de Roubaix*.

Je lis dans votre journal, la lettre du *vieux Roubaisien*, et je considère qu'il s'alarme bien à tort sur la plus-value que pourrait donner aux terrains du Trois-Ponts le boulevard que l'on a l'intention d'y tracer.

Si ce vieux Roubaisien suivait de plus près la transformation que subit depuis plusieurs années l'atmosphère de ce beau quartier, il reconnaîtrait que rien désormais ne pourra empêcher les terrains de rester industriels, et qu'ils sont destinés à le devenir de plus en plus, si on continue chaque année à doter le quartier d'industries destinées à le rendre dans un temps très proche, l'un des plus malsains de la contrée.

« Nous avons diverses industries insalubres, » nous avons les boues de la ville, nous allons » avoir des dépotoirs.

» Il est question d'ajouter à cela une briqueterie » permanente. »

Comme vous le voyez, rien n'y va manquer, et les propriétaires influents feraient acte de prévoyance, au lieu de s'opposer à l'ouverture du boulevard, à songer sérieusement à empêcher la continuation, dans un même quartier, de ces installations pestilentielles qui ne tarderont pas à rendre le quartier dangereux à habiter.

Je réclame de votre obligeance, l'insertion de cette lettre et vous prie, Monsieur le directeur, de recevoir mes remerciements et sincères salutations. *Un habitant des Trois-Ponts, lecteur assidu de votre journal.*

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi, 9 mars 1887

Présidence de M. le conseiller MAUPLASTRE. — Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur général.

1re affaire. — **Recel d'objets volés à Roubaix**

L'ACCUSÉ

X..., cabaretier et marchand de chiffons à Roubaix. Il est né à Bailleul, le 17 août 1852. Il a donc 34 ans.

EXPOSÉ DES FAITS

Voici comment l'accusation expose les faits :

Dans la soirée du 11 décembre 1886, à Roubaix, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré, après avoir fracturé la porte, dans un magasin situé à l'intérieur de l'établissement de tissage mécanique, appartenant à M. Gosman. Ils ont soustrait, dans ce magasin, trois pièces de tissus, d'une valeur de 410 fr.

Le 13 décembre, vers dix heures du matin, X... se présentait chez un de ses voisins, le sieur Deroey. Il était porteur d'un sac renfermant l'une des pièces soustraites. Il demanda à Deroey, l'autorisation, qui lui fut accordée, de déposer ce sac dans sa cave; mais dans l'après-midi du même jour, la femme Deroey, ayant découvert cette pièce de tissu dont l'origine lui parut suspecte, alla la reporter au cabaret de X..., en protestant contre le dépôt que celui-ci en avait fait chez elle.

Peu d'instants après, cette femme reçut la visite de la fille de l'accusé qui, en pleurant, la supplia de ne révéler à personne que son père avait en sa possession la pièce d'étoffe qu'elle avait trouvée chez elle. La fille de X... disait que, si la chose se savait, « son père serait dedans ». Elle ajoutait qu'il avait reçu cette étoffe en paiement d'une dette de 16 fr. qu'un consommateur avait envers lui.

Le lendemain, 14 décembre, vers six heures du soir, le sac contenant cette pièce d'étoffe, fut retrouvé à côté de deux autres sacs renfermant le surplus des tissus soustraits à M. Gosman, près d'une étable à porcs appartenant à X... et située en face de la demeure de ce dernier.

L'accusation prétend que l'information a démontré mensongères les explications formées par l'accusé, pour justifier, par une cause légitime, l'existence entre ses mains, des marchandises dont il était nanti. Elle poursuit, en conséquence, X... comme ayant sciemment recélé ces objets volés.

X... est condamné à six mois de prison pour complicité, par recel, de vol simple.

Défenseur : Me d'Hooghe.

2e affaire. — **Faux et détournements par une employée des postes, à Cantin**

Elisa Baurain est née à Cambrai, le 7 décembre 1859. Elle a donc 27 ans. Elle était aide-surnuméraire du bureau de poste de Cantin, commune de l'arrondissement de Douai.

L'accusation lui reproche d'avoir, au mois d'octobre dernier, soustrait, dans ce bureau, une lettre qui était adressée par l'abbé Ritaine, curé de Férin, à M. Biscara, à Paris. Dans cette lettre, se trouvait un mandat sur la poste de 84 fr. 10.

Pour s'approprier le montant de ce mandat, voici comment, d'après le ministère public, procéda l'accusée : Elle apposa, devant l'M imprimée précédant le nom du destinataire, la lettre E, afin de faire croire que ce destinataire était une femme. Elle fabriqua ensuite une enveloppe de lettre au nom de Mlle Biscara, à Paris, et appliqua sur cette enveloppe le timbre à date du bureau de Cantin. Enfin, elle se rendit au bureau de poste de Corbehem où elle présenta l'enveloppe comme pièce d'identité. Sur le vu de cette pièce, on lui remit le montant du mandat, sur lequel elle apposa, pour acquit, la fausse signature Biscara.

En novembre 1886, elle a encore soustrait, au bureau de Cantin, une lettre renfermant un mandat sur la poste, de 40 francs, envoyé par M. Debots, de Saulzin, à M. Corduant, à Taisnière-en-Thiérache.

Elle procéda, pour ce mandat, de la même manière que pour le précédent. Elle mit encore la lettre E devant la lettre M imprimée qui précédait le nom du destinataire. Elle présenta ensuite le mandat de 40 francs au paiement, au bureau de poste de Flers-en-Escrébieux. Elle en toucha aussi le montant, après avoir, sous l'acquit, apposé la fausse signature Corduant.

Au mois de janvier 1887, toujours au bureau de Cantin, elle détacha d'un registre de formules de mandats sur la poste, une feuille où étaient imprimées deux formules. En les remplissant, elle fabriqua deux faux mandats. L'un, de 200 fr., était adressé par un prétendu sieur Betremieux, d'Ardeux, à une prétendue demoiselle Millescamps, de Flers-en-Escrébieux. L'autre de 160 fr., était censé adressé par une demoiselle Caudrelier, de Cantin, au sieur Patou, maréchal des logis au 15e régiment d'artillerie, en garnison à Douai.

D'après l'accusation, elle aurait fait recevoir le second de ces mandats par le sieur Patou qui lui en aurait remis le montant. Elle toucha, au contraire, elle-même la valeur du premier, au bureau de poste de Flers-en-Escrébieux, en l'acquittant au moyen de la fausse signature L. Millescamps. Cette fois encore, elle présenta, comme pièces d'identité, deux enveloppes au nom de Mlle Millescamps qu'elle avait fabriquées et sur lesquelles elle avait appliqué le timbre à date du bureau de Cantin.

L'accusation ajoute que l'accusée a, devant le magistrat instructeur avoué les faits qui lui sont imputés.

Défenseur : Me d'Hooghe.

3me affaire. — **Assassinat à Saint-Pol-lez-Dunkerque**

Charles-Eugène Ducrocq, employé de commerce à Saint-Pol-lez-Dunkerque, est accusé d'assassinat. Il est né à Lille, le 10 octobre 1852. Il a donc 34 ans.

Cet individu est un ancien employé des contributions indirectes, mais, dans ces derniers temps, il était le représentant des frères et sœurs Leleu; négociants à Saint-Pol-lez-Dunkerque. Il avait été l'ami d'un sieur Braems, mari d'une des demoiselles Leleu.

Celui-ci étant mort depuis quatre ans, Ducrocq se berçait de l'espoir d'épouser sa veuve. Il avait cependant toujours été repoussé par cette dernière, personne d'une excellente moralité et d'un caractère très doux.

Le 15 janvier de cette année, il reprit, pour 1500 fr. un fonds de commerce à Dunkerque. Bien qu'il n'eût pas d'argent et qu'il en gagnât fort peu à représenter la maison Leleu, il s'engagea à remettre à son vendeur, le 9 février, un a-compte de 500 fr.

En faisant cet achat, il songeait encore à s'unir à la veuve Braems. Il comptait sur cette union qui lui fournirait le moyen de payer l'épicerie dont il s'était rendu acquéreur ; mais une nouvelle tentative qu'il fit auprès de cette veuve, pour obtenir sa main, ne fut pas plus couronnée de succès que les précédentes.

Il fit alors des démarches pour se procurer ailleurs des fonds. Elles ne reussirent pas davantage et, le 9 février dernier, il se trouvait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements.

Aussi fut-il, d'après l'accusation dont nous empruntons le récit, profondément irrité. Il écrivit à la veuve Braems, des lettres injurieuses dans lesquelles il l'accusait même d'avoir empoisonné son défunt mari.

Il se rendit ensuite, le 10 février, à Dunkerque, chez un armurier. Il acheta à ce dernier un révolver tout chargé.

De retour le même jour, à Saint-Pol-lez-Dunkerque, il alla au magasin de la famille Leleu. Il y rencontra la veuve Braems et, n'étant séparé d'elle que par le comptoir, il lui tira un coup de révolver.

La victime, atteinte entre les yeux, tomba. Quelques instants après, elle mourait.

Ducrocq se tira aussi deux coups de son arme, comme s'il voulait se suicider; mais il ne se fit que des blessures sans gravité.

Il fut immédiatement arrêté et avoua son crime; mais bientôt il changea d'attitude et se défendit en prétendant que le revolver était parti accidentellement.

Défenseur : Me Hattu.

NORD

Grave accident à la gare de Libercourt. — Un grave accident s'est produit lundi soir à la gare de Carvin-Libercourt. Un homme d'équipe, originaire de La Neuville, voulant traverser la voie au moment du passage d'un train, a été renversé par la locomotive et a eu les deux jambes affreusement broyées. L'amputation a été nécessaire; l'état du blessé est désespéré.

PAS-DE-CALAIS

Pour les victimes du grisou. — Dans sa séance du lundi 7 courant, le conseil d'administration de la Compagnie des mines de Lens a voté une somme de 3,000 fr. destinée à être envoyée par moitié aux familles des victimes des catastrophes de Saint-Etienne et de Quaregnon.

Accident dans le port de Boulogne. — Un terrible accident s'est produit lundi soir dans le port de Boulogne. Un matelot travaillait à un chargement, lorsque, glissant sur le quai, le malheureux tomba d'une hauteur de douze mètres dans la cale du bateau de pêche à l'équipage duquel il appartenait. On le releva baignant dans son sang avec une profonde blessure au crâne.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Brunet, publiciste boulonnais.

L'état de santé de M. Dusaussoy s'est beaucoup amélioré.

BELGIQUE

La CATASTROPHE de QUERAGNON. — On a enterré hier onze victimes à Wasmes, dix à Quaregnon et douze à Pâturages. Il y avait foule partout.

On estime à 2,500 le nombre des houilleurs qui ne travaillent pas.

Le train amène encore un grand nombre de personnes.

On n'a pas encore pu continuer la remonte des cadavres, les ingénieurs étant toujours occupés à chasser le grisou en rétablissant l'aérage. Cette besogne est des plus périlleuses et ne se fait qu'avec enormément de prudence.

Le bruit circule que le grisou aurait fait de nouvelles victimes. Cela est heureusement inexact.

D'après une dépêche envoyée, hier, à M. Beernaert et communiquée aux membres de la Chambre, le nombre exact des morts est de « cent vingt-deux ». La dépêche ajoute que 93 cadavres ont été retirés à l'heure qu'il est et qu'il y a 5 blessés.

Nouvelle importante. — *57 escapés.* — *Pâturages*, 8 mars, 4 h. 30. — Il est officiel qu'il n'y a que 113 victimes. Il paraît que 57 ont réussi à se sauver sans qu'on en ait entendu parler.

Chambre. — *Séance de mardi.* — M. Woeste développe son projet simplifiant les formalités du mariage civil.

M. Carlier, à propos de la catastrophe de Quaregnon, rend hommage au corps des mines, au dévouement des ouvriers et sauveteurs qui ont droit à une distinction. Les Borains ont été sensibles au témoignage qui leur est venu du Trône. (*Approbation générale*). Il invite la Chambre à examiner promptement les projets que le gouvernement lui soumettra. (*Adhésion*)

M. de Moreau. Une enquête est ouverte dont le gouvernement fera connaître les résultats. Le charbonnage des 24 Actions était classé, parmi les mines à grisou, au 6me rang au point de vue des précautions prises. Peut-être n'a-t-on pas été assez sévère quant à l'emploi de la poudre. Faudrait-il interdire cet explosif ? C'est une question à examiner.

La charité privée fait bien d'intervenir.

Le gouvernement de son côté, s'occupe d'un projet d'assurances ouvrières qui sera sous peu présenté aux Chambres. (Approbation générale). Le budget de l'agriculture est voté à l'unanimité.

Luingne. — Dimanche prochain, doit avoir lieu, à Luingne, une élection partielle pour la nomination d'un conseiller communal, en remplacement de M. L. Hocedez, bourgmestre, décédé. Deux candidats sont en présence, M. Felicien Hocedez-Gallant, catholique, frère de l'ancien bourgmestre, et M. Henri Mazure, libéral. Le succès de M. Hocedez est certain.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Rémi Lefebvre, rue Mazarin, 11. — Hélena Rogez, rue de la Barbe d'Or, 51. — Albert Dewitte, rue du Coq-Français, 101. — Blanche Meeschaert, rue du Fontenoy, cité Moreau, 30. — Maria Desmarets, rue de Mouveaux, cour Sioen, 3. — Eugénie Leclercq, Hôtel-Dieu. — Emma Vanhove, rue de Condé, cour Vroman-Platel, 12. — Alfred Carrain, rue Ste-Elisabeth. — Vital Simoens, rue Lannes, cour Flamencourt, 2. — *Déclarations de décès du 8 mars.* — Ursule Cambertyn, 6 ans, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 1. — Henri Kruzze, 7 mois, rue de la Perche, cour Lampe. — Marie Olivier, 76 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Elise Lerouge, 23 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Julie Clabaut, 18 ans, peigneuse, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Eugénie Duprez, rue du Midi. — Christine Tollemeer, rue de Dunkerque. — Henri Duquesne, rue St-Pierre. — *Déclarations de décès du 8 mars.* — Edmond Benoit, 22 ans 6 mois, garçon de magasin, rue Jean Legrand. — François Fremin, 2 ans 4 mois, rue de Guisnes. — Paul Leman, 28 ans 11 mois, rue des Piats. — Amelie Lecoutre, 69 ans, 9 mois, sans profession, rue Sainte-Germaine. — Clémence Tyberghien, 3 mois 22 jours, rue des Parvenus. — Cyrille Catelle, 37 ans, marchand de charbon, au Blanc-Seau.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 27 février au 6 mars.* — Alfred Parent, La Place. — Florence Gisquiere, La Gare. — *Déclarations de décès du 27 février au 6 mars.* — Amand Saintvenant, 78 ans, à l'Hospice. — Arthur Vroman, 10 mois, Le Coulombier. — Bouckson, presenté sans vie, Le Blanc-Four. — Marie Vienne, 15 ans, rue de Bousbecque. — Fidele Wagnon, 73 ans, à l'Hospice. — Catry, présenté sans vie, rue du Bronckart.

HEM. — *Déclarations de naissances du 27 février au 6 mars.* — Victor Lisagre, hameau du Petit-Annoeuf. — *Publications de mariage.* — Emile Trubert, cultivateur à Moutgon, Ardennes, et Palmyre Pau, cultivatrice à Moutgon, Ardennes. — *Déclarations de décès du 27 février au 6 mars.* — Marie Duplat, 35 ans, hameau de Trois-Baudets. — Charles Dujardin, 73 ans, journalier, Place communale. — Eugenie Boussemart, 51 ans, ménagère, rue Poivrée.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 28 février au 5 mars.* — Zélia Charles, le Village. — Georgette Dehebvre, le Village. — *Déclarations de décès du 28 février au 5 mars.* — Leclercq, Henri Tharsyle, 6 jours, le Village.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEPLAT-VERSCHAEVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Odile-Justine-Charlotte LEPLAT, en religion, Dame Germaine, religieuse de la Sainte-Union de Sacré-Cœurs, pieusement décédée à Sain-le-Noble, près Douai, le 7 mars 1887, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 10 heures, en l'église de Sin-le-Noble. — L'assemblée a la maison mortuaire, pensionnat de la Sainte-Union des Sacré-Cœurs.

Les amis et connaissances de la famille MASQUELIER-DEVALLÉE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph MASQUELIER, décédé à Roubaix, le 9 mars 1887, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le vendredi 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 169.

Les amis et connaissances de la famille WATTEYNE-VANZANDEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Félix-Joseph WATTEYNE, veuve de Dame Angélique VANZANDEN, décédé à Roubaix, le 9 mars 1887, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ermitage, 41.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 10 mars 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Apolline-Sophie-Marie DUHAMEL, épouse de M. Léon CATEAUX, décédée à Roubaix, le 8 février 1887, à l'âge de 25 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs fera célébrer un Obit, le vendredi 11 courant, à 7 heures, en l'église Notre-Dame. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 10 mars 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, époux de Dame Rose BULTEAU, décédé à Roubaix, le 3 février 1887, à l'âge de 33 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, de Wattrelos, feront célébrer un Obit solennel, le jeudi 10 mars 1887, à 9 heures, en l'église de Wattrelos, pour le repos des ames de leurs bienfaiteurs : M. Jean FOURLINNIE, décédé à Roubaix, et M. Alphonse FOURLINNIE, décédé à Toufflers.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA MORUE

Dans son *Régime du Carême*, Nicolas Andry, qui fut, au dix-huitième siècle, doyen de la faculté de médecine de Paris, appelle la morue le « bœuf des jours maigres », et Anderson, l'a surnommée la « providence des gens du nord. »

La morue est certainement un des aliments qui rendent le plus de services à la classe ouvrière. Ajoutons que, dans la morue, tout est bon, et ce qui ne peut être livré à la consommation est utilisé par l'industrie. N'oublions pas l'huile qu'on en extrait et dont on fait un si grand usage en médecine.

Ce poisson, dont il se consomme, en France, seulement, pour 10 ou 12 millions de francs, chaque année, porte différents noms, selon qu'on veut le désigner à l'état frais, à l'état de salaison ou simplement fumé. On l'appelle *cabillaud*, dans le premier cas, *morue*, dans le second, et *stockfish*, dans le troisième.

On ne trouve pas la morue dans la Méditerranée. Les pêches les plus considérables se font en Amérique, sur le grand banc de Terre-Neuve, et aux îles Saint-Pierre et Miquelon. La morue qui alimente les marchés de Paris vient, en grande partie, de Calais, de Boulogne et des côtes de Belgique.

La fécondité de la morue est prodigieuse. On estime à neuf millions six cent mille le nombre des œufs contenus dans une seule femelle. C'est aussi un des poissons les plus voraces. Lorsque la morue a avalé un morceau de bois ou tout autre objet indigeste, elle vomit son estomac, le retourne devant sa bouche, et quand il est vide et rincé à l'eau de mer, elle le rentre à sa place et se remet à manger. Le lavage de l'estomac, si fort à la mode en ce moment en médecine, ne serait donc qu'un plagiat de cette curieuse pratique de la morue!

La qualité de la chair de la morue varie avec ses différents états. Le cabillaud est un bon aliment qui nourrit beaucoup et qui est digne d'être recherché. La morue salée est inférieure en qualité. Cependant, si on a soin de la ramollir suffisamment et de la bien dessaler, elle est d'une digestion assez facile pour les estomacs ordinaires. Les personnes délicates et dyspepliques doivent s'en priver.

Son prix la met à la portée de toutes les bourses, et comme elle s'accommode à toutes les méthodes culinaires, elle trouve place à peu près sur toutes les tables. On l'accommode à la provençale, au gratin, à la maître d'hôtel, à la béchamel, à la ménagère, au beurre noir, en vol-au-vent, en *brandade*, etc. La brandade de morue fit la fortune d'un restaurateur du Palais-Royal.

Il entre dans la brandade de l'huile d'olive, de la crème double et de l'ail pilé. Le grand principe pour faire la brandade dont vous trouverez la recette dans le *Livre de cuisine* de Jules Gouffé, l'un des maîtres de la cuisine française, consiste à bien broyer la morue en la travaillant constamment avec l'huile qu'on ajoute successivement. On doit surtout éviter d'employer des morues vieilles de salaison, avec lesquelles on n'obtiendrait jamais cette pâte lisse que l'on considère avec raison comme l'une des qualités essentielles de la brandade.

Un mot maintenant sur les altérations de la morue.

La morue salée ne doit pas avoir plus d'un an. Plus tard, elle prend un goût fort et désagréable, et, quand elle entre en décomposition, elle peut occasionner des accidents graves.

En 1878, le 19 avril, à 9 heures du soir, une vingtaine d'hommes d'une compagnie de la légion étrangère, en garnison à Sidi-bel-Abbès (Algérie), furent pris de vertiges, de maux de tête, de refroidissement, de crampes, de coliques, de diarrhée et de vomissements. A 11 heures, le nombre de malades était de 64, à minuit, on en comptait plus de 80.

Le médecin-major, le docteur Schaumont, apprit que les hommes étaient allés au tir pendant l'après-midi et qu'aucun d'eux n'avait été incommodé avant le dîner; le soir, ils avaient mangé de la morue, des pommes de terre et bu leur quart de vin réglementaire.

L'analyse démontra que le vin, les pommes de terre et le saindoux qui avait servi à la cuisine étaient irréprochables; les gamelles étaient en bon état. Mais la morue, dont on se procura un échantillon, rappelait l'odeur des matières en putréfaction, elle présentait vers le milieu une partie grisâtre de six millimètres de diamètre entièrement désorganisée. M. Schaumont conclut à un empoisonnement par comestible altéré. D'ailleurs aucun des sous-officiers ne vivant pas à l'*ordinaire*, ne fut incommodé.

Dans le cas de Sidi-bel-Abbès, il n'y eut pas mort d'hommes, il n'en fut pas de même dans un autre cas semblable rapporté par le *Pétersburg médical*. Disons, cependant, en passant, qu'en Islande, on ne fait cuire la morue que lorsqu'elle a acquis un certain degré d'altération. Plusieurs peuples du Nord en agissent de même pour les gros poissons dont la chair est coriace.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement qu'il faut tirer des faits que nous lisons plus haut, c'est qu'il faut mettre un grand soin dans le choix des aliments salés de carême.

Dr E. DECAESNE.

FAITS DIVERS

Les aveux d'un juré en cour d'assises. — Il vient de se présenter devant la cour d'assises de Kronstadt, un singulier cas : un juré, nommé N.-W. Wassiljew, a déclaré, en pleine audience, qu'il était indigne de siéger et qu'il ne pouvait juger l'accusé Pawlow, un paysan accusé de meurtre, attendu que lui-même avait commis un crime.

Interrogé par le président, M. Wassiljew a déclaré qu'il avait maltraité sa femme quand elle était sur le point de devenir mère, et que sa conduite coupable avait eu des conséquences funestes.

Le procureur du roi, chargé d'émettre son avis séance tenante, a estimé qu'on devait passer outre, et que le fait dont s'accusait M. Wassiljew n'était point de nature à le faire récuser comme juré. Alors le président a passé outre et l'affaire en suspens a été reprise.

A la fin de l'audience, le procureur du roi a néanmoins interrogé M. Wassiljew et a déclaré qu'une instruction serait ouverte à sa charge. M. Wassiljew a exprimé alors sa satisfaction de cette résolution, en disant qu'il ne savait plus vivre sous le poids du remords.

Quadruple exécution. — Une quadruple exécution capitale vient d'avoir lieu à Villanueva del Rio, en Espagne.

Les condamnés étaient tous les quatre des *gitanos*. Ils avaient été reconnus coupable, avec la complicité d'un cinquième *gitano* de leurs amis, du crime d'assassinat sur la personne de deux paysans, au milieu de circonstances qui marquaient de leur part, un raffinement de cruauté véritablement extraordinaire.

Ce cinquième *gitano*, de leurs amis, Domingo Soto Carmona, avait été simplement condamné aux travaux forcés à perpétuité, grâce à l'admission de circonstances atténuantes.

Voici un détail très curieux qui a marqué les derniers moments de ces misérables :

Les vingt-quatre heures qu'ils ont passées réunis dans la chapelle ardente, il les ont employées à s'entretenir de leur procès. Le tribunal s'était montré bien sévère à leur égard. Il est vrai qu'ils avaient donné la mort à deux hommes; mais aussi pourquoi ceux-ci les avaient-ils poussés à bout !

Quand parut l'aube, ils tombèrent tous d'accord sur ce point qu'il importait d'écrire, avant de mourir, une lettre au procureur du Roi pour lui dire la vérité, lui ouvrir les yeux et exprimer nettement leur avis.

Et alors ils appelèrent le caporal de garde et le prièrent d'écrire cette lettre :

« Monsieur le procureur, ce pierrot qui reste derrière nous avec la vie sauve est le plus pervers d'entre nous. Veuillez donc le faire étrangler par le bourreau. »

— Oui! c'est tout? demanda le caporal.

— C'est tout, firent les quatre hommes en chœur... Il fallait bien, ajouta l'un d'eux, déchirer tous les voiles.

Les quatre gitanos sont morts avec un courage inoui.

Les femmes astronomes. — Au cours de la dernière séance de l'academie des Sciences, M. Bouquet de la Grye rend compte des travaux pour les études du passage de Vénus. On sait qu'il y a à l'Institut deux bureaux de femmes employées à ces calculs. On pensait qu'il faudrait, pour les terminer, dix huit mois. Tout a été fini en quinze mois. Les jeunes calculatrices ont travaillé pendant ce temps dix heures par jour. Elles ont mesuré les 1,019 plaques obtenues, ont exécuté, au moyen de deux microscopes, 400,000 pointés. L'ensemble de ces travaux ne comprend pas moins de 32,000 pages de calcul.

C'est sur l'avis du directeur de l'Observatoire de Philadelphie qu'on a choisi des femmes pour ces travaux. Il y a aux Etats-Unis des travaux de femmes pour les calculs astronomiques, et l'on a remarqué que les femmes maniaient le microscope avec plus de légèrete et de précision.

La médecine par téléphone. — Un médecin de Paris a découvert une nouvelle application de l'ingénieuse invention d'Edison. Il ne s'agit de rien moins que de l'installation d'un service de consultations médicales téléphoniques. Mardi soir, le docteur X... avait invité un certain nombre de médecins et de pharmaciens à assister à l'inauguration du système. Après un échange de conversations avec l'employé du téléphone de Bruxelles, le docteur X... a expliqué le fonctionnement du service téléphonique dont il est l'inventeur.

Il n'a pas la prétention de remplacer le médecin au lit du malade. Ce qu'il veut, en l'absence de celui-ci, c'est donner des conseils utiles, les donner vite et éviter les accidents qui pourraient survenir jusqu'à l'arrivée du médecin de la famille.

Toutes les personnes qui sont abonnées au téléphone recevront un carnet à souche sur lequel elles inscriront l'ordonnance à mesure que le téléphone la leur communiquera. Sur le vu de cette feuille, le pharmacien délivrera les médicaments.

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première invention du docteur X... Ancien garde du corps, le docteur X... est fils de ses œuvres. Il a étudié seul la médecine. Il est l'inventeur d'une machine à battre le blé, et c'est à lui que l'on doit la « fécondation artificielle. »

Afin de donner plus de développement à sa nouvelle invention, le docteur X... se propose de réclamer plus tard la création d'une correspondance dans chaque cabine téléphonique publique, où le public pourra, moyennant une redevance, demander une consultation ou faire appeler un médecin.

Morte de la rage. — Le *Phare de la Loire* rapporte que Mme Brun, aubergiste, rue du Cheval-Blanc, avait un chien qui, il y a bientôt trois semaines, au moment où elle intervenait pour l'empêcher de mordre d'autres chiens, la mordit très fortement.

Mme Brun, soupçonnant que son chien pouvait être enragé, fit cautériser tout de suite la blessure par un pharmacien, tout en arrêtant que, si l'état rabique de l'animal était établi, elle se rendrait à Paris à l'Institut Pasteur.

Le chien fut abattu et examiné par un vétérinaire qui reconnut l'existence de la rage, mais Mme Brun ne put se rendre à Paris. Les jours, les semaines se passèrent, et tout, dans l'état de Mme Brun, parut établir que la cautérisation avait suffi.

Pendant ce temps-là, la fille de Mme Brun, qui n'avait pas été mordue, devint sujette à des hallucinations, à des syncopes que sa mère attribuait à l'émotion ressentie par la jeune fille au moment de la morsure de sa mère. Dans la soirée d'hier, la fille de Mme Brun tomba sérieusement malade. On crut au premier moment à une attaque de nerfs; mais, les crises s'étant renouvelées, Mme Brun, vivement inquiète, envoya chercher M. le docteur Beillevaire, qui accourut et reconnut dans l'état de Mlle Brun tous les symptômes de la rage arrivée à sa période aiguë. Mlle Brun expira vers minuit au milieu d'un accès de suffocation épouvantable et après d'horribles souffrances.

Les causes de cette mort épouvantable et imprévue sont aujourd'hui expliquées. Mlle Brun affectionnait beaucoup le chien qui devait un jour mordre sa mère; elle se plaisait à jouer avec lui et l'animal avait l'habitude, en caressant sa jeune maîtresse, de lui lécher les mains. Or, Mlle Brun avait une petite écorchure à la main droite, à l'époque où l'hydrophobie devait être à l'état d'incubation chez l'animal. Le virus aura pénétré ainsi dans la plaie et communiqué l'horrible maladie à la jeune fille qui, toute préoccupée de sa mère, qu'elle croyait en danger, ne soupçonna aucunement qu'elle pouvait être elle-même atteinte.

PLUS DE CHEVEUX GRIS
En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14381-27235

TRIBUNAUX

PROFANATION D'UN CADAVRE

L'an dernier, un nommé Severdy, couvreur à Mareau (Loiret), s'était laissé affilier à une bande anti-cléricale d'une commune voisine de la sienne, Saint-Hilaire. Complétement illettré, Severdy avait signé un engagement dans lequel il était stipulé que, la société ayant pour but le mépris le plus absolu de la religion, chaque membre promettait de se faire enterrer civilement.

Quelque temps après, Severdy tomba malheureusement et demanda des secours au groupe « La libre-pensée de Saint Hilaire ». On lui fit comprendre qu'il n'était pas entré dans une société de secours mutuels, et il donna sa démission. Le 10 novembre, le couvreur mourut, après avoir reçu les derniers sacrements en pleine connaissance et demandé qu'on l'enterrât religieusement. Le corps était à l'église et l'office allait commencer, quand un ramassis de brigands fit irruption dans l'église.

C'était Durand, le maire de Saint-Hilaire ; un maçon nommé Laisne, un cantonnier nommé Marois; les vignerons Montigny, Bruneau, Simon, Goujon ; tous chefs de la Libre-Pensée de Saint-Hilaire. Une foule d'individus plus ignobles qu'eux les suivait, insultant les prêtres et les parents du défunt.

Laisné renversa tous les attributs religieux qui entouraient le corps, puis le maire Durand commanda d'enlever le cercueil, et toute la bande escorta en hurlant la bière, que ces canailles portèrent au cimetière pendant que le prêtre terminait sa messe en présence de la famille attérée.

Cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel d'Orleans.

Le maire Durand a été condamné à dix jours de prison, Laisné à quinze jours, Marois à six jours, Montigny à trois jours, Firmin Simon à 50 francs d'amende.

Mme veuve Severdy a obtenu 150 francs de dommages-intérêts. M. le curé de Mareau réclamait seulement un franc de dommages-intérêts, que naturellement il a obtenu.

L'AFFAIRE LECLERC

L'affaire Leclerc a continué mardi devant la cour d'assises de la Seine.

A l'ouverture de l'audience, le président demande à Leclerc pourquoi, au moment de son arrestation, on l'a trouvé porteur de trois billets à ordre.

L'accusé. — Ils n'étaient nullement préparés pour les faire signer à M. Ritter. Je ne voulais pas faire de chantage.

Le président. — A qui destiniez-vous ces billets ?

Leclerc. — Pour mon commerce.

Le président. — Femme Leclerc, avez-vous quelque chose à dire sur l'audience d'hier.

La femme Leclerc répond en pleurant qu'elle n'a rien à dire.

Me Reynaud, avocat général, prend la parole.

Il commence par établir la préméditation de Leclerc et le guet-apens dans lequel il a fait tomber Ritter pour le forcer à signer des billets.

Sa femme est véritablement sa complice et tout le prouve. C'est elle qui a écrit et signé les lettres de rendez-vous.

L'avocat-général reconnaît cependant que si la femme Leclerc a attiré Ritter dans un guet-apens, ce n'était pas pour le faire assassiner par son mari, mais pour lui extorquer une signature.

Leclerc seul est coupable d'assassinat, et l'avocat général demande contre lui un verdict sévère.

Me Clochart, avocat de Leclerc, a la parole.

Il cherche à prouver que Leclerc n'a pas fait tomber Ritter dans un piège pour le faire chanter et l'assasiner.

C'est un mari qui s'est vengé de l'adultère de sa femme.

Pendant le plaidoyer de Me Crochard, Leclerc baisse la tête et verse des larmes. La femme Leclerc se cache le visage avec son mouchoir.

Me Crochard termine son éloquente plaidoirie en lisant une très émouvante lettre de Mme Leclerc à son mari, écrite à Saint-Lazare pendant sa détention et lui demandant pardon de sa faute en exprimant tous ses regrets de l'avoir mis dans une situation aussi terrible.

Le défenseur s'assied en demandant l'acquittement de son client.

Après une suspension d'audience de dix minutes, Me Corne, défenseur de la femme Leclerc, a présenté la défense de celle-ci.

VERDICT ET ARRÊT

La cour a prononcé l'acquittement de la femme Leclerc et condamne son mari à cinq ans de travaux forcés pour coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

500 francs de dommages-intérêts ont été alloués à la partie civile.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le parti anti-allemand en Russie

Pétersbourg, 9 mars. — Le parti anti-allemand gagne tous les jours du terrain. Ignatieff, Obrutchef et Katkow mènent le mouvement. Et sous prétexte de panslavisme, bon nombre de familles appartenant à l'aristocratie viennent d'exclure de leurs salons l'usage de la langue allemande. Mme Obrutchef qui est française, a réussi à